RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES	COMPTE RENDU
COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	DU CONSEIL MUNICIPAL
	EXTRAORDINAIRE
Nombre de membres	L'AN DEUX MIL NEUF
En exercice 11	Le VENDREDI 24 AVRIL à 8 HEURES
Présents 6	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est
Votants 8	réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de :
	Monsieur Daniel LEBAR, Maire.
Date de convocation 22/04/2009	,
	Étaient présents : MM LEBAR DECROIX TOUBOUL
Date d'affichage 22/04/2009	LOMMIS Mme DORNIER M. MASSARD
	Absentes excusées :
	Mme SUILLEROT pouvoir à M. TOUBOUL
	Mme MILWARD pouvoir à M. LEBAR
OBJET	Secrétaire de séance : M. TOUBOUL

La séance est ouverte à 8 heures

M. Touboul est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire explique que, compte tenu de l'urgence à déposer la demande de participation financière du Conseil général aux études d'urbanisme liées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, il a dû réunir le Conseil municipal en réunion extraordinaire.

Il précise que l'approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

RÉVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME / AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR L'ÉTUDE

Vu le dispositif du Département d'aide aux études d'urbanisme, et plus particulièrement son volet A,

Vu la délibération en date du 8 décembre 2008 du Conseil municipal prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu l'offre d'un montant de 22 000 € HT, de l'Atelier Urbanisme et Environnement (AUE) du Groupe Synthèse, retenue pour la réalisation des études nécessaires à l'élaboration du PLU,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE du Département une aide financière dans le cadre du dispositif d'aide aux études d'urbanisme.

La séance est levée à 8 h 10.